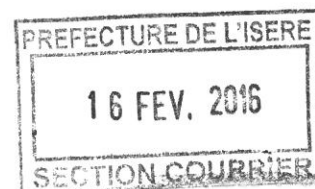


COMITE SYNDICAL

DU 11 FEVRIER 2016



Le 11 février 2016 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 2 février 2016 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département de l'Isère.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	25
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	16
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	5
6667 voix présents ou représentés :	6 717,20 voix

PRESENTS

Titulaires

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Jérôme DUTRONCY, Laurent THOVISte, Nicole BOULEBSOL, Michelle VEYRET, Catherine KAMOWSKI, Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIE, (Communauté de Communes de la Bourné à l'Isère).

Suppléants :

M. Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Christophe FERRARI (Grenoble-Alpes Métropole),
Christine GARNIER (Grenoble-Alpes Métropole),
Robert PINET (Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin),
Luc REMOND (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
Jérôme BARBIERI (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
Henri GERBE (Bièvre Isère Communauté),

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Murielle PEZET-KUHN, Constant BERROU, (AURG), Philippe AUGER, Olivier ALEXANDRE, Stéphanie MACHENAUD, Karine PONCET-MOISE, Mara CALABRO, Amandine DECERIER, (Etablissement Public du SCoT), Cécile BENECH, (SCoT-C.EAU).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Christophe FERRARI, Christine GARNIER, Renzo SULLI, Fabrice HUGELE, Michel GAUTHIER (Grenoble-Alpes Métropole), Robert PINET (Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin), Luc REMOND, Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Henri GERBE (Bièvre Isère Communauté), Francis GIMBERT, Laurence THERY, (Communauté de Communes du Grésivaudan).

Objet : EP-SCoT - modalités de remboursement des frais des intervenants participants aux séminaires organisés par l'EP-SCoT au titre de l'exercice 2016

COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2016

DELIBERATION N° 16-II-III

Objet : EP-SCoT - modalités de remboursement des frais des intervenants participants aux séminaires organisés par l'EP-SCoT au titre de l'exercice 2016

Le Président expose :

Dans le cadre de ces chantiers de l'année 2016, l'EP-SCoT organise un séminaire pour les élus et les techniciens sur le thème « SCoT et Métropolisation ».

La présente délibération fixe les modalités de prise en charge des frais des intervenants extérieurs, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas pris en charge par leurs collectivités ou établissements.

Cela étant exposé, le Comité syndical :

- adopte le principe de prise en charge des frais de déplacement des intervenants :
 - sur la base du train (2^{ème} classe) sur présentation des billets,
 - sur la base de l'avion en classe économique sur présentation des billets,
 - sur la base de la navette de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry sur présentation des billets,
 - ou sur la base du tarif kilométrique en vigueur fixé par l'arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006.
- adopte le principe du remboursement d'une ou deux nuits au maximum d'hôtel avec petit déjeuner compris à hauteur de 80 € maximum sur présentation d'une facture,
- adopte le principe du remboursement d'un ou deux repas au maximum sur la base de 25€ par repas et sur présentation d'une facture,
- mandate le Président pour signer les documents nécessaires aux remboursements.

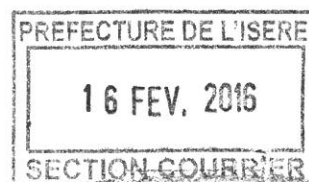
Vote :

Voix pour : 6 717,20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 11 février 2016



Le Président

Yannik OLLIVIER